



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Réponses à l'interpellation des Vert-e-s et ouverts « "Quelle est la consommation d'eau du Golf de Montreux sis sur la Commune d'Aigle ? »

Préambule :

La Municipalité tient à indiquer les éléments suivants en guise de préambule.

Tout d'abord, nous nous devons de rappeler que notre état de droit prévoit la propriété privée, que celle-ci pose des garde-fous, que cela nous plaise ou non. Et qu'ainsi, une structure comme le Golf club Montreux (GCM) est libre de répondre ou non.

Ainsi, le directeur du GCM, dans son message d'accompagnement aux diverses réponses données, mentionne ceci :

« Nous souhaitons clarifier notre position concernant la communication avec les Verts. La lettre des Verts indique que nous avons refusé de répondre à leur demande, ce qui est inexact. Initialement, Monsieur Schnegg a sollicité des informations en tant que simple citoyen par e-mail, concernant la consommation d'eau et les pratiques environnementales du Golf Club Montreux. Par souci de confidentialité et de sécurité des informations sensibles, nous avons suggéré de passer par la commune, avec laquelle nous entretenons des interactions régulières sur ces sujets. »

La Municipalité profite de rappeler qu'il est dans notre ordre établi de déclarer ses intérêts lors de pareilles démarches. Dans un contexte parfois tendu entre les divers acteurs de notre société, il est aisé de comprendre que, pour instaurer un lien de confiance permettant un vrai dialogue et des avancées significatives à terme, il est judicieux de déclarer ses intentions de manière toute aussi transparente que l'on souhaite les réponses aux questions posées.

Ceci étant, il est à relever que les présentes réponses se font au bon vouloir du Golf club Montreux. Ces informations n'auraient pu, selon notre ordre juridique, être exigées par la Municipalité.

Pour clore cette introduction, nous relevons les passages suivants de la réponse écrite du directeur du GCM :

Notre préoccupation pour l'environnement nous incite à réévaluer régulièrement notre stratégie d'entretien et d'amélioration de notre terrain.

Notre parcours a une arborisation très dense avec de nombreux arbres séculaires ainsi que des zones écologiques (prairies, biotopes, etc.) que nous avons créées au fil des ans. Nous avons également fait installer 30 nichoirs à mésanges.

Selon une étude de notre fédération faîtière un parcours de golf est composé de 33% de zones de biodiversité, 33% de zones à entretien modéré, 32% de zones de jeu à entretien régulier et seulement 2% de surfaces traitées de manière intensive.

Par ailleurs, nous nous sommes engagés à la certification de la GEO Foundation for Sustainable Golf reconnue mondialement qui comprend plusieurs objectifs notamment une activité golfique neutre en CO2 d'ici 2035.

Complétons avec le fait que le GCM table sur une labellisation pour fin 2024.

Cela posé, la Municipalité répond ainsi aux diverses questions :

1. Y a-t-il des échanges réguliers entre le Golf et la Municipalité ?

Le service Patrimoine bâti et environnement urbain (SPBEU) a effectué une visite informelle du parcours de golf au printemps 2023. La Municipalité a informé le directeur du Golf Club Montreux que le délégué au plan énergie et climat était la personne de référence pour toutes les questions de durabilité.

Vu l'étendue que représente le golf et le potentiel pour la biodiversité sur notre territoire, la Municipalité l'a également informé qu'elle était disposée à accompagner le golf dans sa démarche de labellisation GEO et plus particulièrement la mise en œuvre des mesures. Cela peut se faire, par exemple, en créant des liens avec le tissu associatif régional ou avec des partenaires professionnels reconnus. Ou par des conseils au cas par cas.

Par ailleurs, le directeur du GCM s'est impliqué dans les diverses démarches participatives autour du futur plan climat communal.

2. Y a-t-il une Convention entre la Municipalité et le Golf en matière de développement durable ?

Il n'y a pas de convention entre la Commune et le golf en matière de développement durable.

3. Est-ce que la Municipalité connaît la consommation annuelle d'eau du Golf ? Sachant que la consommation d'eau potable par personne et par jour est de 140 litres, à la consommation de combien de personnes cela correspond-il ?

La Municipalité ne peut transmettre cette information de son propre chef, les données de consommation relevant du domaine privé.

Toutefois, nous pouvons vous transmettre la réponse du directeur du GCM :

Nous avons aussi entrepris une diminution drastique de notre consommation d'eau qui provient de l'eau potable de la ville. En effet, nous sommes passés de 32'000 m³ entre 2016/2018 à 17'000 m³ entre 2019/2021. En 2022, nous avons consommé 16'189 m³.

Nous laisserons en suspens la question de la consommation, puisqu'à notre connaissance ce ne sont pas 140 litres / jour / personne qui sont consommées en Suisse. En effet, l'OFEV indique que (données 2021) « depuis la fin des années 70, la consommation d'eau potable en Suisse a diminué, malgré la croissance démographique. Alors qu'elle représentait encore 500 litres par habitant et par jour en 1977, elle se situe aujourd'hui à 300 litres environ. Avec une diminution de la consommation moyenne d'environ 25% entre l'année 2000 et aujourd'hui, l'évolution de la consommation d'eau en Suisse peut être qualifiée de positive. »

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 2 octobre 2023.

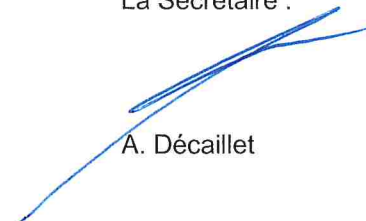
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



G. Devaud

La Secrétaire :



A. Décaillet